



Maintenance



8

Maintenance



## Introduction à l'activité

### Définition

Activités destinées à entretenir, maintenir ou rétablir un bien dans un état ou des conditions données de sûreté et de fonctionnement, pour accomplir une fonction requise.

### Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination des travaux d'aménagement et d'installation.
- Disposer des moyens techniques comprenant au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

### Calendrier

| Sessions                 | Retour dossier  | Qualification à compter du | Exigences relatives aux certificats/attestations     |
|--------------------------|-----------------|----------------------------|--|
| 1 <sup>ère</sup> Session | 30 avril 2020   | 1 <sup>er</sup> juin       | Voir tableau "Production de certificats de capacité" |
| 2 <sup>ème</sup> Session | 31 octobre 2020 | 1 <sup>er</sup> décembre   | Voir tableau "Production de certificats de capacité" |

## Qualifications

### 80 Aménagements récréatifs et ludiques & Aires de glisse

Ces activités comprennent les différents contrôles et opérations de maintenance.

#### 800 Maintenance Aires de Jeux

Travaux de maintenance pour que les équipements restent conformes à leur destination et à leur état de sécurité initial.

#### 801 Maintenance Structures Sportives de Loisir

Travaux de maintenance pour que les équipements restent conformes à leur destination et à leur état de sécurité initial.

Comprend les aménagements multisports, aménagements fitness et autres espaces sportifs ou ludiques.

#### 802 Maintenance zones et/ou Modules de glisse et de Saut (skate, bmx, rollers)

Travaux de maintenance des équipements. Concerne possiblement l'entretien des "pistes" et "traces".

### Production de certificats de capacité\*

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre de l'opération.

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant les prestations de maintenance n'allant pas au-delà d'une année.

Le certificat de capacité présenté au Comité a une durée de validité d'une année.

Les prestations relatives aux "tests" ne sont pas prises en compte.

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément  |
|--------------|---------------------|--------------|---|
| 800          | 10**                | 5**          | "acte d'engagement" ou descriptif ou facture ou contrat |
| 801          | 5                   | 1            | "acte d'engagement" ou descriptif ou facture ou contrat |
| 802          | 3                   | 1            | descriptif ou facture ou contrat                        |

\* Imprimés Qualisport

\*\* A minima, 2 de ces certificats de capacité devront mentionner 3 interventions par an.

## 81 Matériels Sportifs

Entretien, maintenance ou contrôle/visite périodique permettant la sécurisation des installations et des personnes et afin que les équipements restent conformes à leur destination et à leur état de sécurité initial.

### 810 Maintenance matériels sportifs

Maintenance des équipements et agrès spécifiques pour la pratique d'activités sportives ou sécurisation de l'aire sportive.

### 811 Maintenance Structures Escalade

Vérification périodique des structures artificielles d'escalade selon normes, réglementations ou prescription fournisseur.

### 812 Maintenance Tribunes

Inspection et visite périodique selon les exigences de la notice technique et/ou réglementaires (hors mise en service et attestation de bon montage).

## Production de certificats de capacité\*

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre de l'opération.

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant les prestations de maintenance n'allant pas au-delà **d'une année**.

Le certificat de capacité présenté au Comité a une durée de validité **de 2 années**.

Les prestations relatives aux "tests" et mises en service ne sont pas prises en compte.

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément                             |
|--------------|---------------------|--------------|--|
| 810          | 5                   | 2            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 811          | 3                   | 2            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 812          | 2                   | 2            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |

\* Imprimés Qualisport

## 82 Piscines à usage privé

### 820 Maintenance

Prestations destinées à maintenir ou à rétablir un bien dans un état ou des conditions données de sûreté et de fonctionnement.

### Production de certificats de capacité\*

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément                             |
|--------------|---------------------|--------------|--|
| 820          | 4                   | 2            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |

\* Imprimés Qualisport

## 83 Piscines à usage collectif

### 830 Maintenance technique

Encadrement et exécution de la maintenance dans le domaine du traitement de l'eau, du chauffage, ...

### 831 Exploitation Animation

Dans le cadre d'une délégation publique ou privée assurer la gestion technique et ou l'animation des piscines collectives.

### Production de certificats de capacité\*

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre de l'opération.

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant les prestations de maintenance n'allant pas au-delà **d'une année**.

Le certificat de capacité présenté au Comité a une durée de validité de **2 années**.

Les prestations relatives aux **"tests"** ne sont pas prises en compte.

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément                             |
|--------------|---------------------|--------------|--|
| 830          | 3                   | 1            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 831          | 3                   | 1            | facture<br>ou contrat                  |

\* Imprimés Qualisport

## 84 Patinoires

### 840 Maintenance technique

Encadrement et exécution de la maintenance technique dans le domaine de la production de froid, du chauffage et de la ventilation, de l'électricité, ...

### 841 Exploitation Animation

Concerne la gestion et/ou l'animation des patinoires.

### Production de certificats de capacité\*

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément            |
|--------------|---------------------|--------------|-----------------------|
| 840          | 2                   | 1            | copie<br>du contrat   |
| 841          | 2                   | 1            | facture<br>ou contrat |

\* Imprimés Qualisport

## 85 Aires Sport & Loisir outdoor/indoor

### 850 Maintenance Terrain Grand jeu gazon naturel, stabilisé et synthétique

En plus des opérations de maintenance courante, mise en place des techniques de drainage, surface, défeutrage, décompactage, sablage, aération, sur semis, reprofilage, placage.

### 851 Maintenance Tennis Résine Synthétique

Ensemble d'opérations de remise en état adapté au procédé de construction du court.

### 852 Maintenance Plateau & Tennis enrobé et béton

Ensemble d'opérations de remise en état adapté au procédé de construction du court.

### 853 Maintenance Terre Battue Traditionnelle

Ensemble d'opérations de remise en état adapté au procédé de construction du court.

### 854 Maintenance Surface Evolution Equestre

## Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre de l'opération.

Pour être éligibles à la qualification, les entreprises présenteront des certificats de capacité concernant les prestations de maintenance n'allant pas au-delà **d'une année**.

Le certificat de capacité présenté au Comité a une durée de validité de **3 années**.

Les ouvrages dont les références seront retenues pour la qualification 854 auront une surface minimum de 400 m .

| Nomenclature | Nbre d'attestations | Nbre Dom-Com | Complément                             |
|--------------|---------------------|--------------|--|
| 850          | 12                  | 6            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 851          | 12                  | 6            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 852          | 12                  | 6            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 853          | 9                   | 4            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |
| 854          | 4                   | 2            | descriptif<br>ou facture<br>ou contrat |

\* Imprimés Qualisport

